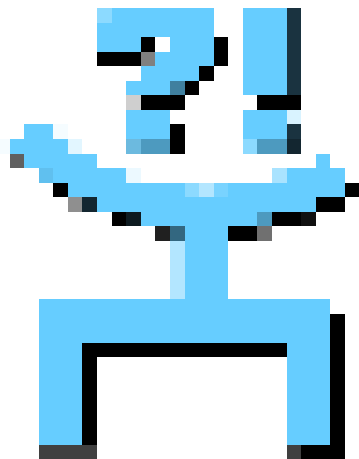


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4838>



# Réforme des collèges : décodage des votes du CSE du 14 avril

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Système éducatif - Réforme du collège -



Publication date: samedi 25 avril 2015

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

**50 voix pour, 25 contre : c'est à cause d'un large front allant du SGEN-UNSA au MEDEF, en passant par la FCPE et les organisations étudiantes et lycéennes UNEF et UNL que la calamiteuse réforme du collège du gouvernement Hollande-Valls a été adoptée.** Voter pour une réforme sacralisant la déréglementation et l'autonomie, ce serait être progressiste, selon le prêchi-prêcha de ses partisans. Facile à dire pour renvoyer les critiques de la réforme dans le camp des conservateurs et interdire le débat d'idée : d'un côté les modernes, de l'autre les archaïques qui veulent le statu quo donc l'échec de 20% des élèves... **c'est cette grosse ficelle qui place le débat à hauteur de caniveau** qui est utilisée par les organisations précitées, rejointes par le collectif des associations partenaires de l'école (JPA, CEMEA, Francas...) pour assurer la propagande ministérielle.

## Autonomie, autonomie et haro sur les disciplines !

Pour les partisans de la réforme, ces dernières sont prises en flagrant délit de décrochage scolaire ! Il faut donc en restreindre l'importance et permettre aux établissements de moduler les enseignements. Au SNES-FSU, nous ne sommes pas contre l'interdisciplinarité entendue comme un moyen pour les élèves de davantage percevoir les liens entre les disciplines et donc de donner davantage de sens à l'enseignement disciplinaire proposé. Nous refusons pour autant de partir du postulat que cette forme scolaire conviendrait à tous les élèves en présupposant leur autonomie. Au contraire, nous pensons que l'autonomie de l'élève est avant tout à construire en s'appuyant sur des programmes définis annuellement centrés sur les disciplines. Pourquoi ? Il faut donner les outils et les clés de compréhension nécessaires permettant d'appréhender des thèmes d'étude nécessitant d'interconnecter les savoirs. Plus les contenus disciplinaires s'appauvrissent, plus les inégalités sociales explosent car on les remplace par des formes scolaires et des façons d'enseigner implicitement modelées par les enfants qui, à la maison, sont imprégnées de ces logiques.

## Des silences assourdissants

Si on voulait renforcer les déterminismes à l'École, on ne s'y prendrait pas autrement. Dans son livre « Élèves en difficulté et dispositifs pédagogiques », Stéphane Bonnéry raconte, à partir d'observations, comment certains élèves pensent que les élèves qui participent au cours connaissent les réponses à l'avance, d'où un sentiment d'injustice. Les adultes ont des intentions pédagogiques cachées, une anecdote ou un fait peuvent être utilisés pour en tirer des principes génériques et identifier des phénomènes dépassant l'exemple : l'enseignement est plein d'implicite. La question essentielle est donc celle de la prise en charge dans l'enseignement de tout ce qui est nécessaire à l'appropriation des savoirs. Pour le SNES-FSU, cette question se pose à l'école si l'on s'inscrit dans un objectif de démocratisation et non de résignation à une école à plusieurs vitesses. Or la réforme, dans sa présentation ne dit pas un mot sur les conditions de réalisation des cours dans l'actuel collège et ses classes surchargées qui rendent difficile voire impossible la mise à jour de ces malentendus socio-cognitifs.

## Mais la réussite des élèves, est-ce vraiment leur objectif ?

En passant en force maintenant, c'est la revanche à une guerre perdue il y a plus de 30 ans qu'une partie du PS et de la mouvance « réformiste » veulent consacrer. A l'époque, une partie du front syndical allié du ministre Jospin plaidait pour la création d'un corps de professeurs de collège bivalent (malgré la suppression quelques années avant

## Réforme des collèges : décodage des votes du CSE du 14 avril

---

du recrutement des PEGC), en baissant leur niveau de recrutement, pour mieux rapprocher le collège des méthodes de l'école primaire. Le rôle décisif du niveau de formation et de qualification disciplinaire de l'enseignant était complètement sous-estimé. La loi Peillon de 2012 sur la refondation de l'école avait réaffirmé le rôle du collège et l'importance de sa structuration en discipline. Peillon parti c'est la DGESCO et les lobbyistes qui ont repris les manettes du ministère.

**La loi est passée en CSE ? et alors ! Ensemble, disons NON, exigeons une autre réforme du collège, un autre avenir pour nos élèves, que nous, nous voyons tous les jours et que ministre, chefs de service de la DGESCO ou autres IG aux ordres ne connaissent pas !**